–III–

L'ALLAITEMENT : MÈRE OU NOURRICE ?*

Le document qui a suscité cette recherche, s'il est bien connu des papyrologues, l'est peut-être moins des byzantinistes. Il s'agit d'une lettre privée de la fin du IIIe siècle (no 1) ; écrite par le père ou la mère d'une jeune femme, elle est adressée, vraisemblablement, au mari de celle-ci. Voici le passage significatif : « j'ai appris que tu la contrains à allaiter ; si tu le veux bien, le bébé aura une nourrice, car je ne permets pas à ma fille d'allaiter ». Si on écarte l'hypothèse de circonstances particulières ou de motivations de l'ordre de la psychologie individuelle, une telle missive indiquerait que, dans des milieux grecs d'Égypte à la fin de l'Antiquité, l'allaitement par la mère, loin d'aller de soi, était anormal, inconvenant. Mais, pour avoir une certitude, il fallait replacer ce document dans un contexte. J'ai bientôt constaté que, pour le Bas-Empire ou le monde byzantin, il n'existait pas d'étude sur le sujet. Il m'a semblé alors qu'il vaudrait la peine de mener une enquête et d'essayer de voir quelle était, au Bas-Empire, en Égypte et ailleurs, la fréquence relative de l'allaitement par la mère et du recours à une nourrice, quels jugements de valeur étaient portés sur eux, et si d'éventuelles évolutions se faisaient jour pendant la période byzantine.

* * *

Au préalable, deux problèmes devaient être pris en considération : celui des sources et celui du vocabulaire. En dehors des documents papyrologiques pour les IVe-VIIe siècles et de quelques œuvres à valeur biographique pour l'ensemble de la période, rares sont les textes qui nous fournissent des informations concrètes, correspondant à une situation historique donnée. La question de l'allaitement est abordée par trois catégories de textes principalement : les Vies de saints, les ouvrages médicaux et des textes de caractère littéraire. Les affirmations des Vies de saints sont souvent des *topoi*, sans point de départ biographique ou concret ; mais ces thèmes qui se retrouvent d'une Vie à l'autre sont au moins significatifs du point de vue de l'idéologie (ainsi le jugement de valeur porté sur l'allaitement maternel) ou des mentalités (telles les craintes qui lui sont liées). L'utilisation des œuvres médicales est plus difficile. On constate, par exemple, qu'il existe chez Oribase (no 11) plusieurs chapitres concernant le choix d'une nourrice et énumérant longuement les qualités requises ; on constate encore que, dans tous les passages relatifs aux soins de la petite enfance, le seul personnage féminin qui apparaisse est la nourrice. Mais comment séparer, dans cette compilation, la part de l'héritage et la part éventuelle de la société contemporaine ? Nous avons enfin, dans des textes très variés, des comparaisons mettant en scène un

* [*Internationaler Byzantinistenkongress. Akten II/2 (Jahrbuch der Österreichischen Byzantinistik* 32/2, 1983), p. 549-558]

jeune enfant et sa nourrice. Sont-elles un simple thème littéraire ou peut-on leur accorder au moins une valeur relative : la nourrice ne serait pas un personnage aussi étranger à cette société qu'à la nôtre ?

Le second problème vient du vocabulaire. Les termes qui désignent la nourrice sont nombreux : sans parler des périphrases, nous avons τίθτη et ses variantes épigraphiques, τιτθίς, τιτθευτρία, τιθηνός, τιθήνη, τροφός, τροφώ, ἀμμά, βαία, βαβά, βυζάστρια. Peut-on conclure de la seule présence d'un quelconque de ces noms à l'allaitement par une nourrice ? Certains doivent-ils, au contraire, être éliminés d'emblée, parce que spécialisés pour la nourrice sèche ? D'après Eustathe de Thessalonique (nº 52), « les Anciens » (οἱ παλαιοί) différenciaient τίθτη (ou τιθτή) d'une part, τιθηνός et τροφός d'autre part : les deux premiers termes désignaient les nourrices qui allaitaient et les deux autres celles qui s'occupaient de l'enfant après le sevrage. Mais le fait qu'Eustathe parle des « Anciens » est capital : car, pour les passages rassemblés ici, dans tous les cas où le contexte permet de préciser de quelle sorte de nourrice il est question, nous constatons que tant τιθήνη et τιθηνός que τροφός désignent des nourrices qui allaitent. En ce qui concerne le terme τροφός, de loin le plus fréquent, cela est vrai aussi bien pour des textes littéraires du Bas-Empire ou de la période byzantine que pour des ouvrages médicaux ou des documents papyrologiques (et cela dès le Ier siècle pour ces derniers). Nous sommes donc fondés à utiliser ces noms pour conclure à un allaitement. Au contraire, nous n'emploierons pas σύντροφος, τρόφιμος ou τροφίμη dans cette étude : car si, chez Basile de Césarée (nº 12), σύντροφος désigne de façon presque sûre son frère de lait, ce terme peut avoir le sens plus vague de « compagnon d'éducation », « frère d'adoption »[1] ; les sens de τρόφιμος et τροφίμη sont également trop variés pour permettre leur utilisation pour notre sujet.

* * *

Pour le Bas-Empire, il faut partir de la documentation papyrologique, qui permet une typologie. Outre la lettre privée déjà mentionnée (nº 1), nous avons, pour les IVe-VIIe siècles, six documents incontestables (nos 2-7 ; le nº 8 nécessiterait un réexamen). Un seul texte, du début du VIe siècle, mentionne une mère qui allaite (nº 3) : c'est une femme du village d'Aphroditô, qui se dit menacée d'asservissement. Un seul texte, du VIe siècle encore, montre une famille pauvre d'Antinooupolis qui a recours à une nourrice (nº 4). On constate qu'il s'agit d'un cas de force majeure, puisque la mère est morte ; on remarque aussi que le nouveau-né est placé en nourrice à l'extérieur. Les cinq nourrices qui apparaissent dans les quatre documents restants sont employées par des
551 familles riches ou aisées. Deux comptes de domaines, l'un du IVe siècle, l'autre du VIIe (nos 2 et 7), enregistrent qu'une telle, nourrice, a bénéficié de telle ou telle prestation. À la date de 567, Flavios Théodôros, membre de l'*officium* du duc de Thébaïde, fait un testament (nº 5) : après diverses dispositions en faveur des esclaves, il accorde des legs à sa nourrice, à la fille de celle-ci (sa sœur de lait, par conséquent) et à la nourrice de sa

1. Voir Robert, *Hellenica*, t. 6, p. 95 et n. 2.